

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

## EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2022

### REVENUS

#### FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	436 734 \$
Service d'aqueduc	48 872 \$
Service d'égout	11 312 \$
Service boues de fosses septiques	7 973 \$
Service d'ordures et collecte sélective	60 569 \$
Paiements tenant lieu de taxes	16 070 \$
Transferts	361 282 \$
Services rendus	38 629 \$
Imposition de droit	22 300 \$
Intérêts	7 050 \$
Autres revenus	<u>15 700 \$</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 026 491 \$</b>

#### INVESTISSEMENT

Transfert-TECQ	799 893 \$
Transfert parc intergénérationnel	70 000 \$
Transfert- bâtiment	<u>29 831 \$</u>
	899 724 \$

#### **TOTAL DES REVENUS**

**1 926 215 \$**

### DÉPENSES

#### FONCTIONNEMENT

Administration générale	223 078 \$
Sécurité publique	90 785 \$
Transport	460 359 \$
Hygiène du milieu	131 898 \$
Aménagement, urbanisme et développement	17 125 \$
Loisirs et culture	103 171 \$
Frais de financement	<u>75 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 026 491 \$</b>

#### INVESTISSEMENT

Immobilisation-Hygiène du milieu	799 893 \$
Immobilisation-Aménagement, urbanisme et dév	70 000 \$
Immobilisation- bâtiment	<u>29 831 \$</u>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENT</b>	<b>899 724 \$</b>

#### **TOTAL DES DÉPENSES**

**1 926 215 \$**

## **TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 fut adopté par le règlement 198-2021 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 06 décembre 2021.

- Taxe foncière : demeure à 1,12\$/100\$ d'évaluation.
- La taxe d'aqueduc demeure à 227\$ pour les unités de base reliées au réseau d'aqueduc.
- La taxe d'égout demeure à 101\$ par usager du réseau.
- La taxe pour les piscines demeure à 60\$ par unité.
- La taxe pour terrain vague desservi par l'eau demeure à 100\$ par unité.
- La taxe pour les résidences ayant une fosse septique monte à 67.00\$ pour les résidents permanents et monte à 33.50\$ pour les résidents saisonniers
- La taxe pour le service de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères :
  - Pour le service permanent, la taxation monte à 233\$,
  - Pour le service saisonnier (sans service), la taxation monte à 16.50\$,
  - Pour les ICI, la taxation monte à 488\$,
  - Pour les fermes, la taxation monte à 317\$.

Pour une résidence unifamiliale dont l'évaluation moyenne est de 75 000\$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1 401.00\$.

